

PROTOCOLE AQUAGYM DU CLUB DES CAPUCINS BEL'ÂGE 2025/2026

STATUT DE REMPLAÇANT-E

Il est obligatoire la première année, optionnel ensuite.

Choix de la session du mardi, ou du jeudi, ou des 2

Être adhérent-e au Club des CAPUCINS BEL'ÂGE.

Être prêt-e à remplacer à la demande, (**appel du club**), les titulaires absent-e-s.

Venir chercher son bon de remplacement aux heures d'ouverture du bureau.

Nous prévenir de vos absences programmées.

L'année suivante, choix de rester remplaçant-e ou de passer titulaire le mardi **OU** le jeudi.

STATUT DE TITULAIRE

Ne peut s'obtenir qu'après un an minimum de statut de remplaçant-e.

Être adhérent-e au Club des CAPUCINS BEL'ÂGE.

S'acquitter du paiement annuel des cours à l'ordre du Trésor Public

(2025/2026 : 74 €).

S'engager à prévenir le club de ses absences jusqu'à la veille de celles-ci,

afin de permettre le remplacement.

Tél : 03 81 39 40 04 Mail : capucinsbelage@orange.fr

Au bout de 3 ans ou plus, passage éventuel au statut de remplaçant-e pour un an, afin de permettre l'intégration des remplaçant-e-s qui le souhaitent (appel au volontariat).

Si le nombre de volontaires est insuffisant, relevé du nombre d'absences non remplacées car non signalées.

En dernier recours, tirage au sort.

Engagement

Je déclare avoir pris connaissance de ce protocole et m'engage à le respecter.

Date

Signature